



organisation@triskellcup.com

AVIS DE COURSE

HABITABLES ET CATAMARANS DE SPORT

Nom de la compétition :

TRISKELL GUADELOUPE TOUR 2012 (TGT 2012)

Dates complètes : du 16 au 20 MAI 2012

Lieu : Guadeloupe et dépendances

Autorité Organisatrice : LE TRISKELL

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. les règles de la Caribbean Sailing Association (CSA)
- 1.6. le présent Avis de Course, les instructions de Course habitable type 2009-2012 et leurs éventuels avenants
- 1.7. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3^e catégorie de navigation.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2. La régata est ouverte aux bateaux du système à handicap HN France, CSA, Multi2000 et multicoques de sport.
- 3.3. Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire sur le site www.triskellcup.com.

3.4. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription à l'épreuve : 130 € par équipier embarqué pour la totalité de l'épreuve (apéritif, diner et soirées comprises), inscription à la journée 40€ par équipier ou par invité..

Soirées :

Mercredi 16 mai

MARINA BAS DU FORT – St François

Apéritif offert.

Repas des équipages.

Spectacle et Zouk sur la Marina de Bas du fort.

Jedi 17mai

St François – St Louis de Marie Galante

Apéritif offert.

Repas des équipages au KAWANN BEACH HOTEL à St Louis

Spectacle et Zouk.

Vendredi 18 mai

St Louis de Marie Galante – Les Saintes.

Apéritif offert.

Repas des équipages.

Spectacle et Zouk.

Samedi 19 mai

Les Saintes – Les Saintes

Apéritif offert.

Repas des équipages (Barbecue, brochettes à L'UCPA).

Spectacle et Zouk.

Dimanche 20 mai (Marina Bas du Fort).

Les Saintes – Pointe à Pitre

Remise des prix

Apéritif dînatoire.(Marina Bas du Fort).

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Lundi 14 mai et mardi 15 mai à partir de 17h00 au Marina Yacht Club.

5.2. Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>
mercredi 16	10h25
jeudi 17	09h25
vendredi 18	09h25
samedi 19	09h25
dimanche 20	09h25

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à l'inscription.
- affichées sur le tableau officiel conformément aux Prescriptions Fédérales

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants :

<i>Date</i>	<i>Parcours</i>
mercredi 16	Gosier - St François
jeudi 17	St François – St Louis de Marie Galante
vendredi 18	Marie Galante - Les Saintes
samedi 19	Les Saintes- Les Saintes
dimanche 20	Les Saintes - Gosier

8. SYSTEME DE PENALITE

8.1. Pour toutes les classes la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8.2. **Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2**

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du temps à la disqualification.

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 3

9.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

9.3. Le système de classement utilisé est le cumul des temps compensé par classe de bateaux.

- Côtiers (HN)
- Spinnakers RACING (C.S.A)
- Spinnakers RACING/CRUISING (C.S.A)
- Class 8
- Multicoques
- Catamarans de sport

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront remis le dimanche 20 mai à partir de 18h00 (Prés de la Capitainerie de Bas du Fort).

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez prendre contact avec :

Association LE TRISKELL
15, poiriers de la marina
97110 POINTE A PITRE

www.triskellcup.com

Jean-Michel MARZIOU
0690 49 57 57

organisation@triskellcup.com